

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN

## RÈGLEMENT NUMÉRO 415

### **RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 285 000 \$ POUR FAIRE L'ACHAT DE DEUX CAMIONS POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU QUE la municipalité doit remplacer deux camions pour le service des travaux publics;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de cette acquisition;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la session régulière du 10 avril 2006;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Michel Daniel, conseiller  
appuyé par Michel Bazinet, conseiller

#### ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le règlement suivant soit et est adopté.

ARTICLE 1 : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : Le conseil est autorisé à acheter deux camions pour le services des travaux publics, conformément au devis préparé par monsieur Serge Tassé, contremaître municipal, en date du 10 avril 2006, lequel fait partie intégrante du présent règlement à l'annexe A.

ARTICLE 3 : Le conseil autorise une dépense n'excédant pas la somme de deux cent quatre-vingt-cinq mille dollars (285 000\$) et, pour se procurer cette somme, autorise un emprunt par billets pour une période de huit (8) ans;

ARTICLE 4 : Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA SESSION  
DU 8 MAI 2006

---

Jacques Brien,  
maire

---

Pierre Delage,  
directeur général /  
secrétaire-trésorier

Description sommaire des deux véhicules

**Premier véhicule**

- Camion 10 roues 2007 avec benne combinée 12 mois (U-Combo)
- Marque : Mack/modèle CT713 ou équivalent
- Transmission : 18 vitesses
- Essieux avant : entre 8 000 et 9 000 kg
- Essieux arrière : entre 20 000 et 21 000 kg

**Deuxième véhicule**

- Camion 4X6 avec benne 4 saisons
- Marque : Ford 2007 modèle 550 ou équivalent
- Transmission : manuelle
- Équipements à neige : charrue réversible et aile de bordage

Préparé par : \_\_\_\_\_ le 1<sup>er</sup> mai 2006

Serge Tassé, contremaitre municipal

Approuvé par : \_\_\_\_\_ le 1<sup>er</sup> mai 2006

Pierre Delage, directeur général et secrétaire-trésorier